

**A l'attention de
Mesdames et Messieurs
les Président(e)s d'associations**

Nogent sur Marne, le 25 septembre 2019.

Nos réf. : SE/JL/LH/MH n° 19 – 330

Objet : dossier de demande de subvention 2020

Mesdames, Messieurs les président(e)s d'associations,

L'élaboration du budget 2020 prévisionnel de votre association basé sur **des prévisions** doit vous engager à construire un projet de demande de subvention fondé sur une estimation des besoins, des activités et des recettes, et non sur la reconduction des dotations allouées l'année précédente et le report systématique des demandes.

Suite à la suppression de la subvention parlementaire, et aux baisses successives des dotations de l'Etat aux collectivités, le contexte 2020 est plus que sensible. Il est donc indispensable d'ajuster au mieux le montant des demandes, dans un esprit de « co-fraternité » au sein du mouvement associatif nogentais. Si l'autonomie financière est possible au regard des trésoreries disponibles, il faudra reporter à 2021 votre prochaine demande.

Aussi, une baisse variable selon les associations devra être systématiquement envisagée, dès lors que les trésoreries disponibles permettront pour l'exercice 2021 d'atteindre l'équilibre budgétaire recherché.

Néanmoins, la recherche de partenariats financiers auprès du département qui peut apporter son aide aux projets sportifs, culturels et sociaux devra également se développer au sein du mouvement associatif nogentais.

En outre, le Fonds de dotation pourrait vous aider pour des projets spécifiques et non renouvelables.

Ces efforts vous sont demandés dans le but de faciliter les arbitrages dont l'unique objectif est d'optimiser l'efficacité des aides municipales en direction de l'ensemble des associations nogentaises.

Aussi, afin de nous aider à accompagner vos projets associatifs et à soutenir vos activités aux bénéfiques des nogentaises et nogentais, nous vous demandons de respecter un principe « fair-play » financier.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la **nécessité de respecter la date du 18 octobre 2019 pour le retour de vos demandes de subventions 2020.**

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les présidents d'associations, en l'assurance de nos cordiales salutations.

Jacques J.P. MARTIN,
Maire de Nogent sur Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois



Sébastien EYCHENNE
Adjoint au Maire
chargé de la vie associative,
de la citoyenneté, de la sécurité publique
et du devoir de mémoire

Juliette LE RUYER
Conseillère déléguée
à la Maison des Associations et de la
Citoyenneté, et à la valorisation de la Vallée
de la Marne

Jean-Jacques PASTERNAK
Adjoint au Maire
chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement
et du cadre de vie, des déplacements et transports,
sport - associations sportives